

## Appel à projets 2025

**« Bourse doctorale ou post-doctorale Clément Fayat  
pour soutenir la recherche scientifique portant sur les  
maladies neurodégénératives »**

**Date limite de soumission des projets :  
4 août 2025 (23h59)**

Le dépôt des demandes se fera en un seul temps par courriel à  
[contact@fondationclementfayat.com](mailto:contact@fondationclementfayat.com)  
[julie.erraud@chu-bordeaux.fr](mailto:julie.erraud@chu-bordeaux.fr)

Il est recommandé aux candidats de lire attentivement le présent document avant de soumettre leur projet.

## 1. Avant-propos

La Fondation Clément Fayat a été créée en 2021. Parmi ses missions, elle soutient la formation et des actions dédiées aux maladies neurodégénératives. Dans cette optique, la Fondation Clément Fayat met au concours le financement d'une bourse doctorale ou post-doctorale dans le domaine des maladies neurodégénératives.

L'objectif est de subventionner une bourse de thèse d'une durée de 3 ans (budget 117 000 €) ou un projet de recherche post-doctoral sur deux ans (budget 117 000€) portant sur un projet de recherche innovants et de qualité visant une meilleure compréhension de ces pathologies, le développement de nouvelles méthodes de diagnostic et de thérapeutiques, et d'améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants.

## 2. Périmètre de l'Appel À Projet (AAP)

La Fondation Clément Fayat a été créée en 2021. Parmi ses missions, elle soutient la formation et des actions dédiées aux maladies neurodégénératives. Dans cette optique, la Fondation Clément Fayat souhaite financer une bourse de thèse ou un projet de recherche post-doctoral en science dans le champ des maladies neurodégénératives.

### Le projet pourra reposer sur des approches :

- **Précliniques** (meilleure compréhension des mécanismes physiopathologiques sous-jacents, validation de cible thérapeutique ou de traitement...),
- **Cliniques** (physiopathologie, développement de biomarqueurs de diagnostic ou pronostic...), ou
- **Épidémiologiques** (étude de l'histoire naturelle, identification de facteur de risque...).

## 3. Critères d'éligibilité

Le/la porteur·se du projet :

- Dans le cadre d'une demande de bourse doctorale, doit être titulaire d'une Habilitation à diriger les Recherches (HDR) ou équivalent l'autorisant à encadrer des doctorants
- doit être affilié à une équipe dans une structure de recherche labellisée (Université, CNRS, INSERM, CEA, INRIA, INRA, CHU) en **Nouvelle Aquitaine sur les sites de Bordeaux, Limoges ou Poitiers**. Le projet de recherche doit être réalisé dans cette structure.
- ne doit déposer qu'une seule demande en tant que porteur·se de projet.

Le projet devra durant sa réalisation, répondre à l'une des conditions suivantes :

- Impliquer l'homme sain ou malade ;
- Impliquer des bio fluides, tissus, images ou autres données issues de l'homme sain ou malade ;
- Proposer ou déboucher sur une application sur le diagnostic, le pronostic ou le traitement à court terme ou moyen terme ;

Seront considérés non éligibles les projets qui ne respectent pas les réglementations éthiques et dont les objectifs ne tiennent pas compte des avancées scientifiques acquises.

Les dossiers de candidature devront être complets, soumis sous forme électronique et respecter la date limite de soumission. Tout projet incomplet sera considéré comme non recevable. **Le dossier peut être soumis en français ou en anglais.**

#### 4. Financement

La Fondation **financera une bourse de thèse de 3 ans** (somme totale de 117 000€ toutes charges comprises, c'est-à-dire 39000€ par an) ou un **projet post-doctoral de 2 ans** (somme totale de 117 000€ toutes charges comprises, c'est-à-dire 58 500€ par an) via une convention avec la structure d'accueil du porteur de projet. **Aucun frais de gestion ne pourra être appliqué.** Des rapports intermédiaires tenant compte du progrès annuel du projet et un rapport final seront attendus.

Les autres financements obtenus ou demandés pour soutenir le projet sont à indiquer dans le dossier de la demande.

#### 5. Modalités de sélection des projets

La sélection des projets se déroule en une unique phase. Les porteurs de projet sont invités à déposer leur projet (au format .pdf) selon la trame fournie pour une demande d'une bourse doctorale ou d'une bourse post-doctorale par mail à [contact@fondationclementfayat.com](mailto:contact@fondationclementfayat.com) copie [julie.erraud@chu-bordeaux.fr](mailto:julie.erraud@chu-bordeaux.fr)

#### Sélection du projet sur dossier :

- Examen de la recevabilité du dossier ;
- Pré-sélection des projets par le Conseil Scientifique de la Fondation Clément Fayat ;
- Sélection finale par le Conseil d'Administration de la Fondation Clément Fayat ;
- Notification du résultat aux candidats par voie électronique (à l'adresse indiquée lors de la soumission du projet).

#### 6. Calendrier de l'appel à projets 2024

Ouverture de l'appel à projets	10 juin 2025
Date limite de soumission des dossiers complets par les porteurs de projet	4 août 2025 (23h59*)
Notification des résultats aux porteurs de projet	Fin octobre 2025
Mise en place des financements	Dès la notification des résultats

\* heure de Paris

#### 7. Critères de sélection des projets

L'évaluation reposera notamment sur les compétences du porteur de projet et de son équipe, la pertinence du projet vis-à-vis des maladies neurodégénératives, l'intérêt scientifique, la méthodologie proposée et la faisabilité du projet soumis, ainsi que la valeur pédagogique pour le doctorant le cas échéant (demande de bourse doctorale).

Le Conseil Scientifique établira sur la base de ces évaluations un classement qui sera soumis au Conseil d'Administration pour la sélection finale lors de la séance du mois d'octobre 2025.

## **8. Renseignements**

Pour tout renseignement : [contact@fondationclementfayat.com](mailto:contact@fondationclementfayat.com)

Contact : 06 07 30 91 61